

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-12-02

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 15
votants : 17

Séance du 8 octobre 2026

OBJET : Budget commune : décisions modificatives n°1

L'an deux mil vingt-six, le huit octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 30 septembre 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. JEGLOT B, FOULFOIN F, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, FRABOULET C, CLEZIO P, RAFFRAY Y, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V.

Absents excusés : LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
TRENY C. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LE CAER S.
ROUXEL D.

Secrétaire de séance : BOIZARD L.

Après rectification de la délibération initiale erronée, cette version la remplace.

Gildas Pérennez rappelle que le budget Genêts d'Or a été clôturé au 31/12/2025 et qu'un procès-verbal de transfert des comptes a été rédigé par le Trésorier de Loudéac. Les résultats constatés au 31 décembre 2025 sont les suivants :

- Section de fonctionnement : + 10 688,55 €
- Section d'investissement : - 95 693,40 €

Afin de pouvoir passer les écritures sur le budget communal, le Conseil Municipal vote les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte 023 : + 10 688,55 €	Compte 002 : + 10 688,55 €		Compte 001 : - 95 693,40 €
			Compte 021 : + 10 688,55 €
			Compte 1641 : + 85 004,85 €

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 13 octobre 2026

Le Maire,

